

COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU

Etaient présents :

Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Lydia OEUVRARD, Philippe BOURGEOIS, Danielle PUISSANT, Ingrid BERBION, Pierre AUDOUIT, Joël GUILLERAY, Sylvie LEFEBVRE, Jean-Julien PETIT, Rebecca BODNAR, Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN.

Etaient absents :

Isabelle LENERAND (donne pouvoir à M NEVEU), Carole VULCAIN (donne pouvoir à Mme ANDRE-BAUCHET).

Laurent BILLARD a été élu secrétaire.

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 juillet 2020

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 17 juillet 2020. En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire procède au vote.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 17 juillet 2020 est approuvé à : 14 voix Pour, 1 abstention (Patrick AFCHAIN).

Mme ANDRE-BAUCHET demande à obtenir le comparatif budgétaire. Il lui sera fourni sous huitaine.

2. Désignation des délégués aux commissions communales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L2121.22, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de créer les commissions suivantes et d'élire les membres qui y siègent et ayant accepté leur mandat ci-dessous

À la Commission Budget :

Tous les membres du Conseil Municipal

À La Commission Gestion et Finances (Appel d'Offres) :

M. Christian NEVEU

Titulaires : MM Philippe BOURGEOIS, Joël GUILLERAY et Mme Danielle PUISSANT

Suppléants : MM Laurent BILLARD, Pierre AUDOUIT et Mme Lydia OEUVRARD

À la Commission Impôts directs

M. Christian NEVEU,

Titulaire : M Laurent BILLARD

Suppléant : M Joël GUILLERAY

À la Commission Liste électorales

MM Pierre AUDOUIT, Jean-Julien PETIT et Patrick AFCHAIN, Mmes Isabelle LENERAND et Corinne ANDRE BAUCHET

À la Commission Urbanisme :

M. Christian NEVEU,

MM Laurent BILLARD, Philippe BOURGEOIS, Pierre AUDOUIT, Jean Julien PETIT et Joël GUILLERAY

À la Commission Travaux :

M. Christian NEVEU,

MM Laurent BILLARD, Philippe BOURGEOIS, Jean Julien PETIT et Mmes Danielle PUISSANT et Ingrid BERBION

À la Commission Vie Associative :

M. Christian NEVEU,

MM Laurent BILLARD, Joël GUILLERAY et Mmes Danielle PUISSANT, Sylvie LEFEBVRE

À la Commission CCAS

M. Christian NEVEU,

Mmes Lydia OEUVRARD, Isabelle LENERAND, Rebecca BODNAR et M. Pierre AUDOUIT

À la Commission Fêtes et Cérémonie :

M. Christian NEVEU,

Mmes Lydia OEUVRARD, Danielle PUISSANT, Ingrid BERBION, Sylvie LEFEBVRE et MM Pierre AUDOUIT, Jean Julien PETIT, Joël GUILLERAY

À la Commission Sport :

M. Christian NEVEU,

MM Philippe BOURGEOIS, Joël GUILLERAY et Mmes Danielle PUISSANT, Ingrid BERBION, Isabelle LENERAND, Sylvie LEFEBVRE, Carole VULCAIN

À la Commission Environnement :

M. Christian NEVEU,
MM Philippe BOURGEOIS, Pierre AUDOUIT, Jean Julien PETIT, Patrick AFCHAIN et Mmes Ingrid BERBION, Isabelle LENERAND,
Rebecca BODNAR

À la Commission Communication :

M. Christian NEVEU,
Mmes Danielle PUISSANT, Rebecca BODNAR, Sylvie LEFEBVRE et MM Pierre AUDOUIT, Jean Julien PETIT

À la Commission Jeunesse (Petite Enfance, CLSH, École):

M. Christian NEVEU,
Mmes Danielle PUISSANT, Lydia OEUVRARD, Ingrid BERBION, Rebecca BODNAR, Sylvie LEFEBVRE et Carole VULCAIN

À la Commission Manifestations :

M. Christian NEVEU,
Mmes Ingrid BERBION, Danielle PUISSANT, Isabelle LENERAND, Rebecca BODNAR, Sylvie LEFEBVRE, Carole VULCAIN
MM Philippe BOURGEOIS, Jean Julien PETIT, Joël GUILLERAY

À la Commission Patrimoine :

M. Christian NEVEU,
Mmes Ingrid BERBION, Danielle PUISSANT, Corinne ANDRE BAUCHET et M. Jean Julien PETIT

À La commission CLSH :

Titulaires : Mme Danielle PUISSANT et Lydia OEUVRARD
Suppléant : M BILLARD

À la Commission Conseil d'école :

Titulaires : M. Christian NEVEU et Mme Danielle PUISSANT
Suppléant : M Laurent BILLARD

3. Décision modificative : rectification d'imputation BP 2020 :

Suite aux demandes du percepteur, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de régulariser :

- l'affectation du produit issu de la CAF du compte 7483 au compte 748311..
- l'affectation concernant l'opération d'ordre de l'actif de l'éclairage public sur le compte 28041 582/040.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ces deux décisions modificatives du budget communal 2020.

4. Contrat de travail de Mme BEAUCHERON Alicia :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le recrutement, à compter du 1^{er} octobre 2019, d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif deuxième classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 15 heures, soit 15/35^{ème}.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui donner l'autorisation pour signer un contrat à durée déterminée de droit public d'un an à temps partiel (15 heures hebdomadaires) concernant Madame BEAUCHERON Alicia.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ce contrat.

5. Communautés de Communes des Sablons – Compétence PLUi :

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 136-II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), les Communautés de Communes seront compétentes de plein droit à compter du 1^{er} janvier 2021 en matière de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sauf si 25% des communes de l'intercommunalité représentant au moins 20% de la population s'opposent à ce transfert de compétence dans les trois mois précédents le 31 décembre 2020. Les élus communautaires ne souhaitent pas prendre cette compétence.

C'est la raison pour laquelle Monsieur Le Maire propose de s'opposer à cette prise de compétence.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, s'oppose à l'unanimité à cette prise de compétence par la Communauté de Communes des Sablons.

6. Convention Contes d'Automne :

Monsieur le Maire expose que comme chaque année, une convention est signée avec le Conseil Départemental et la Compagnie IREAL pour le Festival Contes d'Automne 2020. Ce festival est fixé le 5 décembre 2020 à 15h (à confirmer) sur la commune partenaire de Montchevreuil. Le coût pour la commune s'élève à 1325,50€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention.

7. QUESTIONS DIVERSES :

- **Subvention aux associations** : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le montant des subventions pour les associations au titre de l'année 2020 afin que ces dernières soient versées avant la fin de l'année. Il propose de reconduire à l'identique les montants de 2019 pour 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve à l'unanimité les subventions suivantes :

Article	Dépenses	Votes du Conseil Municipal
65748	Subventions aux associations	3 400.00€
	APE	500.00€
	Anciens Combattants	450.00€
	Association de Jumelage	600.00€
	Fleurs des Champs	600.00€
	Karaté	300.00€
	Petites Aiguilles de Villeneuve	200.00€
	Partage Loisirs et Culture	150.00€
	Dare de l'Art	150.00€
	Foot La Drenne-VLS	450.00€

- Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour la réalisation de l'aménagement de la Rue de la Trinité, des devis ont été demandés pour la maîtrise d'œuvre VRD à des cabinets d'expertises.

Suite à l'examen de ses différentes offres, Monsieur le Maire propose de retenir le cabinet C.M.O.I (Montage Conduite Opérations Immobilières) situé à BEAUVAIS (Oise) dont le montant du devis s'élève à la somme de 13 950€ HT soit 16 740€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 2 contre (Corinne ANDRE-BAUCHET, Carole VULCAIN),

- décide de retenir le cabinet MCOI pour effectuer la mission de Maîtrise d'œuvre VRD pour un montant de 13 950€ HT
- décide d'autoriser le Maire à signer tous les documents correspondants.

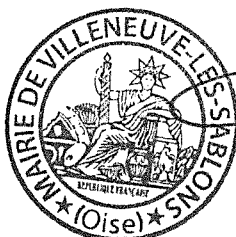
- Monsieur le Maire informe qu'il a de nouveau relancé la CCS pour qu'elle puisse terminer l'enrobé de la rue de l'Argillère. Un courrier d'information sera distribué aux riverains de cette rue.
- La nouvelle salle des fêtes : la réception de chantier est prévue pour fin octobre. Ensuite il sera procédé aux autorisations administratives et de sécurité.
- Patrick AFCHAIN fait la remarque que certaines nouvelles maisons du nouveau lotissement n'ont pas réalisé les stationnements obligatoires (1 place couverte et deux places découvertes sur chaque parcelle). Monsieur le Maire a également noté cela. Les propriétaires ne pourront pas obtenir le certificat d'achèvement des travaux tant que les stationnements ne seront pas réalisés.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 19h55.

A Villeneuve les Sablons, le

25 SEP. 2020

Le Maire,



C. NEVEU